

TUBERCULOSE ET SANTÉ

Quelques camarades nous ont quelquefois reproché notre « irrespect inutile » vis à vis de celui que l'on appelle « Le Grand Pasteur » et que la légende auréole d'un prestige jamais atteint par aucun autre savant du monde. Comme argument décisif de la grande autorité patricienne de Pasteur, on cite les « inventions personnelles » du grand homme, à savoir : le vaccin contre la rage et le vaccin contre le charbon. Nous ne saurions mieux faire que de nous en rapporter à un journal spécialiste des questions médicales qui nous fera entendre le son de cloche qui servira d'antithèse aux louanges dithyrambiques dispensées à Pasteur dans toutes les facultés et universités de France et peut-être du monde :

Au chapitre « Livres et Revues » du journal « Le Phare Médical de Paris » du mois de novembre 1935, nous relevons les passages suivants :

« A propos du Cinquantième du traitement Antirabique (Progrès Médical de Lyon)

« ... Il n'est pas moins certain que la priorité de la découverte du virus atténué, immunisant, revient au savant lyonnais, Galtier. Galtier, en effet, travaillant depuis ses débuts à l'École de Lyon, à vacciner les troupeaux ovins et bovins contre la rage que leur communiquaient trop souvent leurs gardiens habituels, les chiens. Dès 1879, il montrait que la salive de chiens enragés inoculés dans la veine jugulaire du mouton immunisait celui-ci contre la rage. Il montrait ensuite comment le virus de la rage s'atténue contre le lapin.

« Ces dernières constatations firent l'objet, le 1er août 1881, d'une communication à l'Académie des Sciences. Par une coïncidence singulière, quelques semaines après, Pasteur qui, en sa qualité de secrétaire de l'Académie, ne pouvait pas ne pas connaître le travail de Galtier, exposa des recherches et des conclusions semblables, mais sans faire état de la communication antérieure du savant lyonnais.

« Galtier protesta. Après enquête et sur des considérants plutôt sévères à l'égard de son secrétaire, l'Académie reconnut à Galtier la priorité de la découverte. Par la suite, de nombreux prix scientifiques viennent couronner l'œuvre du chercheur lyonnais.

« ... Au cours d'une des dernières conversations qu'il nous fût donnée d'avoir avec le professeur Galtier en son ermitage de la Mulatière, comme nous lui demandions ce qu'il fallait penser de cette question sur laquelle il s'était penché toute sa vie, le savant nous dit : « Je ne voudrais offenser ni désespérer personne et peut-être n'est-il ni opportun ni habile de le déclarer publi-

quement aujourd'hui, mais je ne suis pas sûr qu'avec le traitement antirabique tel qu'on le pratique, l'on ne donne pas plus souvent la rage qu'on ne la guérit. » Nous croyons utile de rappeler ces graves paroles prononcées par le savant dans la sérénité du soir de sa vie... »

« Ce qui précède semble démontrer que Galtier a bel et bien découvert le soi-disant « traitement anti-rabique » et l'auteur de l'article ci-dessus cité par le « Phare Médical de Paris » (Nov. 1935), précise, en outre : « ... L'on vient de célébrer solennellement à Paris le cinquantième des premières inoculations préventives contre la rage qu'il pratiqua sur le jeune Maister, aujourd'hui gardien chevronné du glorieux institut bactériologique de Paris. Nous n'avons pas retrouvé, dans les comptes rendus de la cérémonie, le nom du véritable initiateur de la méthode : le Professeur Pierre-Victor Galtier qui, après une longue carrière d'enseignement et de recherches à l'École vétérinaire de Lyon, est mort en 1908 ... »

Du livre « La Vérité sur M. Pasteur » par Paul Boullier (Paris, Librairie Universelle, 41, rue de Seine, 1887), nous relevons les passages suivants : « Mieux que ça, ses amis personnels résolurent de tromper la Chambre des Députés, et de faire voter au savant 25.000 francs de rente pour une découverte qui appartient à M. Toussaint, professeur à l'École Vétérinaire de Toulouse : nous voulons parler de la vaccination charbonneuse.

« Le 6 juillet 1880, M. Henry Bouley, Inspecteur Général des Ecoles Vétérinaires, présentait à l'Académie de Médecine une note de M. Toussaint sur l'immunité, pour le charbon, acquise à la suite d'inoculations préventives ; six jours après, il la présentait également à l'Académie des Sciences dont M. Pasteur était et est encore membre.

« Sans entrer dans les discussions très vives qui eurent lieu à l'Académie de Médecine entre MM. Beclard, Bouley, Colin, Depaul, Jules Guérin et Lefort, nous allons indiquer le procédé de M. Toussaint. Ce jeune savant chauffait pendant dix minutes le sang charbonneux défibriné de 50 à 550, pour le transformer en un vaccin dont deux inoculations, faites à quelques jours d'intervalle, devaient communiquer l'immunité aux animaux d'expériences.

« Neuf mois et demi plus tard, le 21 mars 1881, M. Pasteur annonçait à l'Académie des Sciences qu'il venait d'inventer la vaccination charbonneuse, son procédé consistait également à chauffer le sang charbonneux et à faire deux inoculations. Il avait donc copié le professeur de Toulouse et, par conséquent, sa prétendue découverte n'était qu'un plagiat. Quelque temps après, M.

Toussaint tomba malade; un excès de travail l'avait rendu anémique. En peu d'années, il avait ajouté à son diplôme de Vétérinaire ceux de Docteur en Médecine, Docteur en Sciences Naturelles et à l'âge de trente ans, il était professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse et à l'Ecole Vétérinaire de cette même ville.

« Pendant que Monsieur Toussaint se trouvait dans l'impossibilité de continuer ses recherches sur le charbon, que se passa-t-il entre M. Bouley et Pasteur ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que bientôt on oublia le professeur de Toulouse et qu'on ne parla plus que du chimiste de la rue d'Ulm, à qui de rusés compères réussirent à faire voter une pension annuelle de 25.000 fr. réversible sur sa famille. »

ECHEC AU B. C. G.

Dans le n° 46 de « La Libre Santé », n° de février 1954, le docteur Charles Fouqué, dont le nom est un symbole de conscience professionnelle et de courage civique, relate un fait tragique qui peut devenir fait banal, sous le titre « Un cas qui justifie la défiance envers le B.C.G. obligatoire ». Au mois de janvier 1953, on pratique d'autorité la Cuti à toutes les élèves d'une classe et le B.C.G. Début février, une élève, Paulette, 14 ans, se met à dépérir et à souffrir dans le genou : la radiographie montre un épaissement soudain, un peu au-dessus de l'épiphyse fémorale : c'était le début de l'ostéosarcome. » 34 séances de rayons n'ont rien changé au destin implacable et c'est ainsi que le dimanche 10 janvier, le Dr Fouqué était appelé au chevet d'une pauvre enfant suppliciée; citons ses propres expressions : « J'ai trouvé une malheureuse enfant pâle, émaciée, semblant n'avoir plus que le souffle. En soulevant les draps pour l'examiner, j'ai aperçu un spectacle horrible : la jambe gauche de ce petit squelette, quintuplée de volume, œdématiée du pied à la racine de la cuisse, présentait de-ci de-là des plaies sanieuses qui se multipliaient chaque jour d'effrayante façon. Il s'agissait d'un ostéosarcome, affection implacable et parvenue chez elle au dernier stade de son évolution... « J'ai l'esprit trop objectif pour tirer d'un fait isolé la condamnation formelle d'un procédé thérapeutique, dit le Dr Fouqué, c'est contre l'obligation seulement que je m'élève et aussi contre la façon dont on en usa à l'école vis à vis des parents pour les décider à l'acceptation du B.C.G. non encore obligatoire. »

Nous avons eu dans notre Ecole Freinet un cas semblable. Une adolescente présentant brusquement des ulcères rongeurs dont deux déjà gangréneux. Après six mois de soins assidus, inlassables, nous allons toucher à la

guérison définitive. Nous reparlerons de ce cas et du « crime légal » qu'est le B.C.G. obligatoire et la cuti, non obligatoire mais aussi dangereuse.

Et une fois encore nous disons :

La cuti n'est pas obligatoire.

Refusez la cuti et le B.C.G. ne pourra être imposé.

C'est très grave, et il est de votre devoir d'éducateur de comprendre les dangers de pratiques qui peuvent avoir, un moment ou l'autre, de si tragiques conséquences.

Elise FREINET.

LES CHAINES

Il ne s'agit pas des chaînes de collaboration pédagogique qui n'ont pour nous que des avantages, mais des chaînes imitées des chaînes religieuses, qu'on doit absolument recopier et poursuivre et qui ne doivent en aucun cas être rompues.

A diverses reprises on nous a signalé ces chaînes spéciales où vous envoyez des cartes pour recevoir des centaines de milliers de documents. Et un camarade me communiqua récemment un chaîne « A continuer entre les membres de l'enseignement », sur laquelle il voyait inscrit le nom d'un de ces correspondants. « Il s'agit de quelque chose de sérieux... Vous envoyez un mandat de 100 francs. Si la chaîne ne s'arrête pas, vous toucherez 31225 mandats de 100 fr. »

J'ai donc écrit au camarade correspondant. Il avait signé parce qu'il avait reçu la chaîne avec un mot personnel d'un de ses excellents correspondants. Il n'avait pas voulu lui faire de la peine. Il nous écrit : « Un de nos amis plus matheux que moi m'envoie des chiffres pharamineux et arrête la chaîne... Selon lui, avant qu'il arrive au n° 1 et touche 3122.500 fr., il faudra 6 milliards 103 millions 515 mille 625 réponses. »

Je ne suis pas matheux non plus, mais j'avais déjà remarqué qu'une entreprise collective ne peut comporter un bénéfice que s'il y a quelqu'un de volé. Si 100 fr. risquent de vous rapporter 300.000 fr., ces 300.000 fr. doivent être tondus sur le dos de quelqu'un.

Je crois qu'il suffira que nos camarades prennent conscience de ces réalités pour cesser toute participation à ces chaînes. A moins que quelqu'un vienne prouver que notre défiance est exagérée.

C. F.

VIENT DE PARAITRE : Une forte brochure illustrée sur les *Techniques Freinet*, en langue arabe, réalisée par notre camarade Chabane, Ecole Secondaire. Tripoli (L,bie).